



Le 27 juin 2025

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL DU 07 JUILLET 2025

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer Madame/Monsieur à la SEANCE du CONSEIL COMMUNAL qui aura lieu le **Lundi 07 juillet 2025 à 20 heures 00 à la Maison de la Ruralité de Froidchapelle.**

ORDRE DU JOUR :

1. Approuve le procès-verbal de la séance antérieure
2. 1.778.5 : - Plan Habitat Permanent - Etat des lieux, rapport d'activités 2024 et programme de travail 2025 - Information et présentation par la cheffe de projet.
3. 2.073.533 : Intercommunales - IMIO - assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2025. Ordre du jour - Approbation.
4. 1.811.111.5 : - Eclairage public - AIESH - PNRR 98 - Parc national de l'Entre Sambre et Meuse - FA D13 "Trame noire - Un parc national 1000 étoiles" - Devis 7820 - Approbation.
5. 1.824 : - Convention en vue d'une étude de programmation pour l'école communale de Boussu-Lez-Walcourt - Choix de l'application de l'exception in house et conditions du marché
6. 1.842.073.521.8 : - C.P.A.S. - compte 2024 - approbation de l'arrêt provisoire.
7. 1.842.073.521.5 : - C.P.A.S. de Froidchapelle. Modifications budgétaires n° 1/2025 des services ordinaire et extraordinaire - approbation.
8. 1.857.073.521.8 : - Fabrique d'Eglise Sainte Aldegonde à Froidchapelle - compte 2024 - approbation.
9. 1.857.073.521.5 : - Fabrique d'Eglise Saint-Martin à Vergnies - Modification budgétaire n° 1 - Exercice 2025 - Approbation.
10. 2.073.51 : - Patrimoine forestier - vente des bois sur pied - exercice 2026. Participation à la vente groupée du 1er septembre 2025. Houppiers des coupes de futaies et lots de taillis pour l'affouage aux habitants de l'entité - réservation.
11. 2.073.51 : - Parc national ESEM - Extension - Approbation
12. 2.077 : Décisions des autorités supérieures/de tutelle et informations diverses - communication.

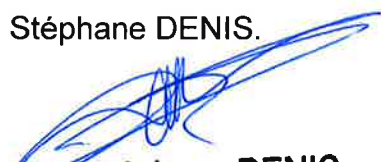
HUIS CLOS

13. 1.851.11.08 - Enseignement 2024-2025 : Institutrice maternelle - Démission fonctions au 01.08.2025.
14. 1.851.11.08 : - Personnel enseignant - ratification des décisions du Collège communal.

Par ordonnance :

Le Directeur Général,

Stéphane DENIS.



Stéphane DENIS
Directeur général



Le Bourgmestre,

Alain VANDROMME.

